



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

Art.-No.

517 7362; 517 7380

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésif, colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

REMA TIP TOP GmbH

Gruber Strasse 63

D-85586 Poing

Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

Fournisseur

Rema Tip Top Vulc-Material AG

Birmensdorferstrasse 30

CH- 8902 Urdorf

Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282

Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299

e-mail automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: T - Toxique

Phrases R:

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut causer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Possibilité d'effets irréversibles.

Classification SGH

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

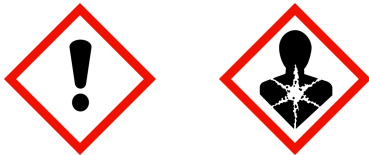
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes:

GHS07-GHS08



Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Trichloroéthylène

Mentions de danger

| | |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P261 | Éviter de respirer la vapeur. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Inconnus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec trichloroéthylène

Composants dangereux

| N° CE | Substance | Quantité |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| N° CAS | Classification | |
| N° Index | Classification SGH | |
| N° REACH | | |
| 201-167-4 | Trichloroéthylène | < 95 % |
| 79-01-6 | Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 3, Xi - Irritant R45-68-67-36/38-52-53 | |
| 602-027-00-9 | Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H336 H412 | |
| 01-2119490731-36 | | |
| 215-222-5 | Oxyde de zinc | < 1 % |
| 1314-13-2 | N - Dangereux pour l'environnement R50-53 | |
| 030-013-00-7 | Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410 | |
| 01-2119463881-32 | | |

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.



TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

00156-0013

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention! Risque d'aspiration!

Appeler aussitôt un médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut causer le cancer.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée.

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

00156-0013

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants.

Poudre d'aluminium

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Lessives alcalines

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m ³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|-----------|-----------------------|-----|-------------------|--------|------------|---------|
| 1314-13-2 | Oxyde de zinc (fumée) | - | 3 a | | VME 8 h | |
| | | - | 3 a | | VLE 15 min | |
| 79-01-6 | Trichloréthylène | 50 | 260 | | VME 8 h | |
| | | 100 | 520 | | VLE 4x15 | |

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

| N° CAS | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|---------|------------------|-----------------|---------------|----------|-------------|
| 79-01-6 | Trichloréthylène | Trichloréthanol | 5 mg/l | S | c, b |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration



TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

00156-0013

(durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|----------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | noir |
| Odeur: | douçâtre |

Testé selon la méthode

Modification d'état

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Point d'ébullition: | env. 90 °C |
| Point d'éclair: | n.a. *) |
| Limite inférieure d'explosivité: | 7,9 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | |
| Température d'inflammation: | 410 °C |
| Pression de vapeur: | 77 hPa |
| (à 20 °C) | |
| Densité: | 1,42 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité: | Non miscible |
| (à 20 °C) | |
| Viscosité dynamique: | 2000 mPa·s |
| Densité de vapeur: | 4,54 |
| Teneur en solvant: | > 90 % |

9.2. Autres informations

**) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit avec les lessives alcalines.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4. Conditions à éviter

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins et alcalino-terreux., Bases., Oxydants., Poudre d'aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et dioxyde de carbone.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat 5400 mg/kg

DL50/dermale/lapin > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat 12500 ppm/4h

Irritation et corrosivité

Irritation des yeux: Irritant

Irritation dermique: Irritant

Effets sensibilisants

N'est pas classée.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT - Exposition unique: Catégorie 3 [Peut provoquer somnolence ou vertiges.]

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: N'est pas classée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérogénicité: Catégorie 1B [Peut causer le cancer.]

Mutagénicité: Catégorie 2 [Susceptible d'induire des anomalies génétiques.]

Tératogénicité: N'est pas classée.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Trichloroéthylène

CL 50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE 50/Daphnia magna/48 h = 20,8 mg/l

CE 50/Algue/96 h = 36,5 mg/l

Oxyde de zinc

CE 50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,17 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

12.4. Mobilité dans le sol

Trichloroéthylène

Mobilité élevée dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

00156-0013

12.6. Autres effets néfastes

Pollue fortement l'eau

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | UN1710 |
| <u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u> | TRICHLORÉTHYLÈNE, solution |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 6.1 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |
| Étiquettes: | 6.1 |



| | |
|---------------------------------------------|-------------|
| Code de classement: | T1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 60 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | UN1710 |
| <u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u> | TRICHLORÉTHYLÈNE, solution |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 6.1 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |
| Étiquettes: | 6.1 |



| | |
|------------------------|-------------|
| Code de classement: | T1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | UN1710 |
| <u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u> | TRICHLOROETHYLENE SOLUTION |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 6.1 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | III |

Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID: UN1710

14.2. Nom d'expédition des Nations TRICHLOROETHYLENE SOLUTION

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Y642 / 2 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): > 90 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

45 Peut causer le cancer.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

52 Nocif pour les organismes aquatiques.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

68 Possibilité d'effets irréversibles.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



TIPT TOP SOLUTION T2 "A"

00156-0013

| | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)